

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2017**

(AFFICHAGE)

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Mr Bernard WANTE (*procuration à Marie-Claude DESSORT*), Bruno CHARLET (*procuration à Francis DEPOORTER*), Hervé DEFER et Audrey PETIT. Secrétaire de séance : Caroline BRIFFAUT

1°) VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2017

Madame le Maire rappelle les taux votés en 2016 :

TAXE d'HABITATION : 14,60% TAXE FONCIER BATI : 16,85% TAXE FONCIER NON BATI : 47,00%

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, le conseil municipal décide du taux des impôts locaux 2017 :

TAXE d'HABITATION : 14,60%

TAXE FONCIER BATI : 16,85%

TAXE FONCIER NON BATI : 47,00%

2°) COMPTE DE GESTION 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'année 2016 dressé par Mr le Trésorier de Cambrai Municipale et Hospitalier

3°) COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 dressé par Mme le Maire.

4°) AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal après en avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2016, Décide à l'unanimité de l'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit:

I) DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES DEPENSES :	739.977,30€
TOTAL DES RECETTES :	540.691,60€
RESULTAT 2016	-199.285,70€
RESULTAT ANTERIEUR :	-135.906,74€
RESULTAT DE CLÔTURE:	-335.192,44€ (-199.285,70€ +-135.906,77€)
RESTES A REALISER :	-320.000,00€
<i>RESULTAT CUMULE AVEC RAR :</i>	<i>-655.192,44€</i>

II) DETERMINATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

TOTAL DES DEPENSES :	1.824.333,70€
TOTAL DES RECETTES :	2.171.801,44€
RESULTAT 2016 :	347.467,44€
RESULTAT ANTERIEUR :	776.661,63€
RESULAT A AFFECTER :	1.124.129,07€

AFFECTATION PAR ORDRE DE PRIORITE

Affectation obligatoire au compte 1068	655.192,44€
Report à nouveau (ligne 002)	<u>468.936,63€</u>

5°) **BUDGET PRIMITIF 2017**

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2017 dressé par la commission des finances qui s'arrête comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 2.623.757,67€

RECETTES : 2.623.757,67€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 1.921.071,55€

RECETTES : 1.921.071,55€

Après en avoir délibéré, ADOPTE à la MAJORITE des membres présents et représentés

POUR : 15 (13+2 pouvoirs) CONTRE : 1 (Jean-Philippe LAMAND) ABSTENTION : 1 (Joëlle BLEUX)

6°) **SUBVENTIONS COMMUNALES**

Mme le Maire propose d'attribuer les subventions comme suit pour l'année 2017 :

Après en avoir délibéré, ADOPTE à l'UNANIMITE sauf pour la subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ADOPTE A LA MAJORITE des voix **14 POUR** (12+2 pouvoirs) et **3 CONTRE** (Patrice GRANSARD, Joëlle BLEUX, Mr Jean-Philippe LAMAND)

ASSOCIATIONS	En euros
ACPG	250
HANDBALL CLUB RAILLENCOURT SAINTE OLLE	800
LES JOYEUX SAINT OLLOIS	500
TENNIS DE TABLE CLUB RAILLENCOURT SAINTE OLLE	1.500
CLUB DE LOISIRS	250
PETANQUE SAINTE OLLOISE	250
APE JULES FERRY	250
RAILLENCOURT SAINTE OLLE ANIMATION	1.000
HARMONIE L'AVENIR RAILLENCOURT STE OLLE-SAILLY	2.600
ECOLE DE MUSIQUE	1.500
OLYMPIQUE SAINT OLLOIS	4.000
JUDO CLUB	2.000
AUTRES	
EPICERIE SOCIALE CAMBRESIS TREMPLIN	250
CHAMBRE DES METIERS ET ARTISANAT	250
SECOURS CATHOLIQUE DE CAMBRAI	250
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	18.000

7°) **REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE EN RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES**

Mme le Maire expose qu'il serait opportun de réhabiliter l'ancienne mairie en Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M) afin de développer les services de la Petite Enfance et répondre aux besoins repérés dans le secteur de la commune.

Le coût prévisionnel de cette réhabilitation a été estimé comme suit :

-Maîtrise d'œuvre, travaux connexes : 33.268€ HT

-Travaux : 198.800€ HT

-Mobilier et signalétique : 42.400€ HT

Afin de réduire la part à charge communale, Mme le Maire propose aux élus de solliciter une subvention de l'Etat, dans le cadre de la deuxième enveloppe du F.S.I.L « contrats de ruralité » et une aide à l'investissement auprès de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Après en avoir délibéré, Adopté à la MAJORITE des membres présents et représentés :

15 POUR (13 + 2 pouvoirs) 1 CONTRE (Jean-Philippe LAMAND) 1 ABSTENTION (Joëlle BLEUX)

8°) PRIME AUX MEDAILLES DU TRAVAIL, AGRICOLE, DE LA FAMILLE

Madame le Maire propose :

- de reconduire pour l'année 2017 la prime de 40€ versée aux récipiendaires de la médaille du travail dont les noms suivent (Promotion du 14 juillet 2016 et du 1^{er} janvier 2017)

Nom-prénom	Adresse
1 DOUCHET Romuald	7 rue de la Champagne
2-LENGLET Sylvain	6 rue des Vanniers
3-LEGRAND Jeannine	883 rue de Bourlon
4-DIJON Jean-Marc	436 route d'Arras
5-FLAMENT Philippe	34 route de Bapaume
6- WOISEL Danièle	1 rue Moreau Apt 103
7-JOSIEN Martine	24 rue de la Lorraine
8-LEGRAND Robert	883 rue de Bourlon
9 GAUTIEZ Jocelyne	16 rue de la Cantinière
10-GERMOND Christophe	5 rue Moreau
11-TAISNE Christophe	23 rue du Petit Bois
12-WIART Christine	37 rue de l'Eglise
13-GRANSARD Patrice	8 rue d'Haynecourt
14-SINOT Maryse	12 rue de la Cantinière
15-DECRONANBOURG Eliane	23 rue des Tisserands

NB : (Monsieur Patrice GRANSARD ne prend pas part au vote).

Après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité

- de reconduire pour l'année 2017 la prime de 40€ versée aux récipiendaires de la médaille agricole dont le nom suit :

Nom-prénom	Adresse
16-GOUDDI Mourad	15 rue des Moulins

Après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité

- d'accorder une prime de 40€ au récipiendaire de la médaille de la famille dont le nom suit

Nom prénom	Adresse
17-VANESSE Sophie	25 rue de la Champagne

Après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité

9°) POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Considérant que les besoins du service exigent la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, le conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au 01/09/2017

10°) POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Considérant que les besoins du service exigent la création de trois emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE, le conseil municipal décide de créer trois emplois à emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} mai 2017,

11°) ADHESION A L'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU NORD

Vu la dissolution de l'association Agence Technique Départementale du Nord (ATD) au 31 décembre 2016,

Vu la création de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord le 1^{er} janvier 2017 sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de cette nouvelle agence et notamment son article 6 qui dispose que « toute commune ou tout établissement public intercommunal du Nord peut devenir membre de l'agence, en adoptant par délibération et sans réserve, les présents statuts

Considérant l'intérêt pour la commune de Raillencourt Sainte Olle,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

-d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord

-d'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'agence

-d'approuver le versement de la cotisation (0,21€ par habitant) dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la commune

12°) ARCHIVES COMMUNALES - CONVENTION AVEC LE CDG59

Mme le Maire informe les élus qu'elle a sollicité le service archives du CDG59 afin de se voir proposer des solutions les mieux adaptées à la gestion des archives communales.

Un état des lieux a été planifié le 24 novembre 2016 et les besoins de la commune ont été appréhendés. La prise en charge totale des archives a été estimée à 7.920€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 16 VOIX POUR (14+2 pouvoirs) et 1 ABSTENTION (Mr Jean-Philippe LAMAND)

-Autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Nord d'une durée de 3 ans, en vue de lui confier une mission « Prise en charge totale des archives »

-Inscrit la dépense au budget 2017

13°) OUVERTURES EXCEPTIONNELLES-MAGASIN MARKET

Mme le Maire donne lecture du courrier du directeur du magasin MARKET route de Bapaume en date du 09 décembre 2016, reçue en Mairie le 04 janvier 2017, qui sollicite des ouvertures exceptionnelles de son commerce les dimanches 03 septembre, 17 décembre, 24 décembre et 31 décembre 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

14°) ADHESION DE LA COMMUNE DE VERTAIN AU SIVU LES MURS MITOYENS

Le comité syndical du SIVU « les Murs Mitoyens » en date du 17 mars 2017 a approuvé la demande d'adhésion de la commune de VERTAIN en son sein à compter du 1^{er} juillet 2017.

En application des dispositions du CGCT, Mme le Maire rappelle que les communes membres du SIVU sont invitées à se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de VERTAIN au SIVU « Les Murs Mitoyens ».

15°) SAGE DE LA SENSEE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans son courrier en date du 20 janvier 2017, Mr le Président de la CLE du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la SENSEE a présenté les enjeux du S.A.G.E, à savoir :

- la protection et la gestion de la ressource en eau
- la gestion et la préservation des milieux aquatiques et des zones humides
- la maîtrise et limitation des risques liés à l'eau de ruissellement
- la sensibilisation et la communication sur la ressource en eau et les milieux aquatiques

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des documents constituant le projet du SAGE de la SENSEE, propose les mesures suivantes à savoir :

- le relevé et une cartographie des fossés, rus et ruisseaux dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUI, SCOT) afin d'éviter leur disparition de quelque manière soit-elle
- la protection des zones humides lors de travaux et activités les détruisant
- la prise en considération des bassins versants agricoles, des risques des phénomènes d'érosion et de coulées de boue.

Emet un avis favorable au projet du SAGE de la SENSEE

16°) CANAL SEINE NORD EUROPE - AVIS SUR LE MODE D'AMENAGEMENT ET SUR LE PERIMETRE PROPOSES

Le conseil municipal, en application des articles l124-14 et R121-21-1 du code rural et après en avoir délibéré :

- prend acte des prescriptions de l'étude d'aménagement du canal Seine Nord Europe
- constate qu'aucune observation mettant en cause le principe de l'aménagement foncier agricole et forestier n'a été formulée en ce qui concerne le périmètre proposé
- approuve les prescriptions définitives proposées par la commission intercommunale visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, énoncées lors de la réunion du 05 avril 2016
- approuve les propositions définitives de la commission intercommunale quant à la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier et quant au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée, énoncées lors de sa réunion du 18 janvier 2017

POUR EXTRAIT conforme,

Le Maire, Maryvone RINGEVAL